

Introduction	2
Assurer la pérennité de l'INRA en tant qu'institut national de recherche agronomique	3
La loi Fioraso.....	3
Les Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE).....	3
Le projet Saclay.....	3
L'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France.....	4
Des budgets en berne.....	4
Une situation catastrophique pour l'emploi scientifique.....	4
Les unités et installations expérimentales.....	5
Vassal.....	6
Les fusions de département et de centre.....	6
Combattre la logique de management de la recherche par la mise en concurrence au travers de "l'excellence"	7
L'évaluation des Départements : des missions dévoyées, une science sous contrôle.....	7
La Prime d'Excellence Scientifique (PES).....	9
Les métaprogrammes : machine à concurrence ou réseau interdisciplinaire ?.....	9
Libérer la diffusion des connaissances des intérêts financiers	10
Protéger la liberté de la recherche publique de l'impact des droits de propriété intellectuelle.....	10
Publications scientifiques.....	10
Notion de services écosystémiques.....	10
Annexe 1 : Liste des motions votées à l'initiative des élus soutenus par la CGT-INRA	11
CSN du juin 2011.....	11
A la demande des élus, avis mis au vote sur le budget à l'attention de ses ministères de tutelles.....	11
CSN du 16 et 17 mai 2013.....	11
Avis sur la brevetabilité des plantes.....	11
Motion présentée par les membres élus du conseil scientifique concernant le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche.....	11
CSN du 26 et 27 septembre 2013.....	12
Motion sur l'IAVFF.....	12
CSN du 14 et 15 novembre 2013.....	12
Motion déposée en séance concernant la Prime d'excellence scientifique.....	12
CSN du 6 et 7 mars 2014.....	13
Vassal.....	13
CSN du 22 et 23 mai 2014.....	13
Publications scientifiques.....	13
Annexe 2 : Liste des déclarations faites par les élus soutenus par la CGT-INRA	15
CSN juin 2011.....	15
Déclaration sur la RGPP.....	15
CSN novembre 2012.....	15
Déclaration des élus concernant le projet campus Paris-Saclay.....	15
CSN mai 2014.....	15
Déclaration des élus concernant le voyage en Israël du PDG de l'INRA.....	15
Annexe 3 : Lettre des représentants du personnels au CSN	17
Cadrage du questionnaire concernant l'évolution des unités expérimentales de l'INRA.....	17

Introduction

L'annonce récente par le Premier Ministre d'une réduction de 19 milliards d'euros du budget de l'Etat, pour les trois années à venir au-travers du Pacte de Responsabilité, augure une nouvelle aggravation de la situation de la recherche. Depuis 2005, le service public de la recherche subit une remise en question sans précédent. La recherche et la justification de financements phagocytent le temps passé à la recherche. La précarité devient le sort d'un nombre grandissant de personnels de moins en moins jeunes. La mise sous pression du personnel par primes individualisées et évaluations menace les collectifs de travail et la santé des agents. Enfin, la course aux publications, qui sert avant tout les grands groupes de l'édition, dénature la production scientifique et en complique la diffusion...

C'est dans ce contexte que le Conseil Scientifique National (CSN) de l'INRA peut et doit relayer les attentes des personnels pour des conditions et des orientations de recherches en accord avec son rôle de service public. Rappelons que suivant les termes mêmes de l'administration « *le Conseil Scientifique est l'instance de réflexion et de proposition en matière de politique scientifique et d'évaluation des activités de recherche. Il étudie la situation et les perspectives de développement dans les domaines de la recherche agronomique et veille à la bonne coordination entre l'institut et les autres organismes de recherche concernés* ».

Il est composé de 27 membres :

- 5 membres de droit représentant la présidence de l'Inra et les ministères de tutelle,
- 13 personnalités scientifiques désignées par les ministres de tutelle,
- 9 membres élus représentant les chercheurs et ingénieurs de l'Inra.

Il donne son avis sur :

- L'organisation scientifique de l'institut (notamment sur la liste des Départements),
- Le contenu et l'exécution des programmes, des études et travaux de recherche,
- La nomination des Directeurs Scientifiques (DS) et des Chefs de Département (CD).

Des groupes de travail du CS peuvent s'autosaisir de sujets importants pour l'Inra (ex. : OGM, gestion des données scientifiques, propriété intellectuelle, etc.).

Durant toute la mandature 2011-2014, nous (les 8 élus pour les 8 secteurs scientifiques de l'INRA, sur profession de foi soutenue par la Cgt-Inra) n'avons eu de cesse de mettre à l'ordre du jour des points de débat jamais abordés autrement, ont rappelé que la multiplication des évaluations à tous les niveaux desservait une recherche de qualité et remplaçait jusqu'à l'animation même de cette recherche. Nous avons aussi porté une vision collective de la recherche où tous techniciens, ingénieurs et chercheurs participent au processus de la recherche scientifique. Nous avons aussi défendu que la recherche publique doit être au service du bien commun et non des intérêts particuliers. Enfin, sur chacun des dossiers, nous avons défendu une analyse critique argumentée demandant de façon insistante un retour à la collégialité pour définir les orientations scientifiques et le fonctionnement de l'INRA. Nous avons en outre tenu régulièrement informés les agents de l'Inra de nos activités au CSN (<http://www.inra.cgt.fr/actions/conseil-scientifique/index.htm>).

Ce document est une synthèse des actions et des prises de positions des élus durant cette mandature.

Ce bilan est organisé en trois grandes parties :

1. Assurer la pérennité de l'INRA en tant qu'institut national de recherche agronomique ;
2. Combattre la logique de management de la recherche par la mise en concurrence au travers de "l'excellence"
3. Libérer la diffusion des connaissances des intérêts financiers

Assurer la pérennité de l'INRA en tant qu'institut national de recherche agronomique

Ce contexte d'austérité se traduit par des menaces sur l'intégrité de notre institut. Lors de la précédente mandature nous avons pu débattre de ces menaces sur un grand nombre de sujets que nous pouvons subdiviser en trois thèmes : (1) la concentration des universités promue par la loi Fioraso, (2) la création de l'IAVFF, (3) les restructurations internes de l'INRA (fusions de Centres ou de Départements), et la mise à mal des UEs.

La loi Fioraso

Pour des raisons identiques, les élus se sont prononcés contre le projet de loi Fioraso sur la recherche et l'enseignement supérieur en mai 2013 pour les raisons suivantes développées dans la motion (Annexe 1):

- **Ce projet prolongeait et aggravait les lois « LRU » et « Pacte pour la Recherche », et proposait le maintien de la plupart des structures et mesures qui en étaient issues** : ANR, Fondation, CIR, IDEX, PES avec toujours la même double logique de soumission des intérêts de la recherche aux objectifs économiques et de mise en place d'une compétition féroce sous prétexte d'excellence au détriment d'une approche collective de la recherche.
- Ce qui inquiétait le plus les élus, c'est qu'il inscrivait **le transfert de technologie dans les codes de la recherche et de l'éducation**. Nous avons expliqué pourquoi cette disposition entretenait l'illusion que la science pourrait ainsi résoudre la crise économique et de l'alimentation mondiale alors que ces crises sont avant tout dues au système économique inique qui provoque les déséquilibres les plus inouïs entre ceux qui travaillent et ceux qui profitent, dans chaque pays, et entre les nations. En outre ces orientations diluent *de facto* le rôle spécifique des organismes finalisés comme l'INRA. De plus, la libre production de connaissance est ainsi reléguée à l'arrière-plan.
- Enfin il ne propose aucune mesure permettant de **résorber véritablement la précarité dans les EPSTs** et d'intégrer les non-titulaires sur des postes de titulaires, et ne prévoit pas de relancer l'emploi scientifique.

Les Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE)

La **loi Fioraso** a posé le principe d'une obligation faite aux établissements d'enseignement supérieur, sur un territoire donné, de se regrouper en choisissant l'une des modalités ouvertes par la loi : fusion, communauté d'universités et d'établissements (COMUE), ou association par convention à un établissement ou combinaison de ces dispositifs. Il s'agit de répondre à l'objectif de constituer, sur le territoire national, une trentaine de nouveaux ensembles universitaires, qui devraient prendre majoritairement la forme de communautés d'universités et établissements. Sur chaque site, les regroupements peuvent aussi associer les organismes de recherche partenaires et les établissements relevant d'autres ministères. Nous avons fait valoir dans la **motion votée en mai 2013**, que ces regroupements sont susceptibles de mettre en péril le principe de pilotage national de la recherche, et à terme, la gestion nationale et le statut national des personnels des EPST. Nous avons rappelé notre opposition à la mise en place par la contrainte et dans la précipitation de regroupements d'universités et d'unités des organismes de recherche dans une **nouvelle motion votée en mai 2014**.

Le projet Saclay

Saclay est un des exemples de ce que peuvent donner ces regroupements. Les élus sur la profession de foi CGT se sont toujours élevés contre les projets dits d'excellence qui, au prétexte d'afficher une image remarquable, encouragent une mise en compétition féroce entre les équipes, les unités, les universités et participent donc à la déstructuration de la recherche publique. Le projet d'Université Paris-Saclay, initié par le gouvernement Sarkozy et repris avec précipitation par Madame Fioraso n'échappe pas à cette règle. Il présente l'ambition d'un classement mondial aux premiers rangs et donc d'un pôle des plus attractifs, sans qu'aucun objectif scientifique réel y soit discernable. Face à l'accord de consortium entre la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) et les établissements dont l'INRA, nous avons posé la question à la direction générale devant le CSN sur les engagements de la direction de l'INRA en termes d'orientation de la recherche, de mobilité des personnels, de restructuration d'unités, de gestion de postes, de financement de la recherche. Outre son coût très important pour l'INRA (immobilier, déménagements, participation financière à l'université Paris Saclay), le projet prévoit par exemple que les profils de 10 % des postes statutaires INRA seront établis dans le cadre de la nouvelle université. A toutes les occasions, nous sommes intervenus sur le sujet, notamment lors de la discussion des lettres de mission des chefs de départements concernés (ALIMH,

PHASE, BAP,...). Nous avons également alerté les membres du CSN par une déclaration lors des réunions de novembre 2012 (Annexe 2) soulevant les points essentiels qui justifient notre crainte pour l'avenir de la recherche à l'INRA.

L'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF)

La poursuite d'Agreenium et la fondation d'un institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France par la loi d'Avenir sur l'agriculture constituent une source d'inquiétude pour la pérennité l'INRA. Comme nous l'expliquions dans la motion du CSN votée en Septembre 2013 (Annexe 1), cette loi prévoit une restructuration totale avec la mise en place d'un « établissement public national de coopération scientifique agricole » rassemblant « les établissements d'enseignement supérieur agricole public et d'autres établissements d'enseignement supérieur ou de recherche ». D'abord, ce projet constitue une énième couche d'un millefeuille institutionnel qui s'ajoute à un gâteau déjà particulièrement indigeste. C'est une usine à gaz sans nouveaux moyens financiers et donc à la charge d'établissements aux budgets déjà exsangues. A l'évidence, ces mutualisations n'ont hélas pour seul objectif que des économies d'échelle. De plus, ce nouvel établissement menace d'isoler scientifiquement l'INRA du reste du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche. Cette mise en place imposée est d'autant plus inacceptable qu'à aucun moment les personnels concernés n'ont eu leur mot à dire alors que ces structures ne pouvaient que remettre en cause l'organisation comme les prérogatives des établissements d'enseignement supérieur agricole public et de l'INRA.

Dans les débats concernant l'IAVFF nous avons insisté sur un certain nombre de points :

1. A ce stade la loi ne prévoit pas **la fusion des organismes concernés**. Mais cette loi fait suite à deux rapports, celui de Bernard Chevassus-au-Louis sur l'enseignement supérieur agronomique et celui de Stéphane Martinot sur l'enseignement supérieur vétérinaire. Or dans le premier, le scénario de la fusion est envisagé. De plus, l'échec d'Agreenium qui n'a apporté ni lisibilité ni plus de moyens est utilisé comme argument par le ministère pour que l'IAVFF aille plus loin dans la fusion.
2. Le regroupement d'organismes **aux statuts différents** (EPST, EPIC, écoles privées) fait peser des menaces sur les statuts de l'ensemble des personnels.
3. La crise actuelle **des écoles d'agronomie** ne doit pas se traduire par un transfert de moyens humains de l'INRA vers ces écoles.

Les regroupements autour des COMUEs et de l'IAVFF font peser des risques sur l'intégrité et la pérennité de l'INRA. Mais la politique de la direction générale n'est pas en reste. Une restructuration de l'institut se poursuit afin de mutualiser le plus possible les moyens et pour soumettre encore plus les Centres aux logiques régionales. **C'est pourquoi les élus se sont opposés à la décision de la DG d'appliquer les propositions de l'audit en conformité avec la RGPP par une déclaration lue au CSN de juin 2011.**

La recherche est une activité socialement organisée qui demande des moyens humains et financiers. Parfois les représentants de l'administration ont fait valoir que certains de ces sujets n'étaient pas du ressort du CSN, mais plus du CA de l'INRA. Nous avons à chaque fois collectivement répondu que les questions financières ou organisationnelles avaient leur place au sein du CSN. D'ailleurs, l'appel à candidature publié pour les élections 2014 par l'administration ne dit pas autre chose.

Des budgets en berne

Le contexte budgétaire de cette mandature fut relativement sombre. Ainsi, la dépense intérieure en Recherche et Développement représentait en 2011 2,24% du PIB, ce qui est très loin de l'objectif des 3% fixé en 2000 et que l'Allemagne, elle, a atteint. De plus le choix d'orienter les budgets vers les entreprises au travers du crédit impôt recherche (CIR) s'est avéré être un échec flagrant. En effet, le CIR a considérablement augmenté (de 980 à 5.100 millions d'euros), sans aucun effet d'entraînement observable sur la recherche privée française, qui a même perdu des places au sein du classement l'OCDE. **Dans ce contexte, les élus ont fait adopter une motion en juin 2011 pour dénoncer la baisse du budget de l'INRA (Annexe 1).**

Une situation catastrophique pour l'emploi scientifique

La situation de l'emploi scientifique est aussi gravissime. A l'INRA pour les ITA, on est passé de 273 recrutements entre 2008 et 2010 à 136 entre 2013 et 2014 et pour les CR2 de 56 entre 2008 et 2010 à 40 entre 2013 et 2014. Cette situation est aussi mauvaise pour les autres EPSTs ou l'université. Au CNRS, de 2010 à 2014, le volume annuel des recrutements est passé de 400 à 300. Pour les ingénieurs et techniciens, la baisse des recrutements est encore plus grave : 500 postes ouverts en 2010, 421 en 2011, 312 en 2012 et 220 en 2013. La même raréfaction a été constatée dans les universités, où le nombre de postes de

maîtres de conférences ouverts au concours a chuté en cinq ans, de 2.000 à moins de 1.500. Dans certains organismes, les « années blanches » sont déjà une réalité (en 2014 pas de recrutement à l'IRSTEA, 4 chercheurs et aucun ITA à l'IRD).

C'est sur ces bases que le Conseil Scientifique de l'INRA de mai 2014 a voté à une très forte majorité une motion demandant « une réorientation complète de la politique actuelle avec notamment un recrutement de titulaires dans toutes les catégories de personnel de la recherche, afin d'assurer la pérennité de nos missions, et pour rétablir un financement récurrent permettant le bon fonctionnement de toutes les unités » (cf. Annexe 1).

Les unités et installations expérimentales

Une des spécificités de l'INRA c'est son dispositif et son personnel technique. Les effectifs de techniciens ont baissé de 11% depuis 2004 sur l'ensemble de l'INRA (soit 560 techniciens de moins). Mais cette baisse des effectifs s'est aussi accompagnée de réorganisations qui fragilisent d'autant plus notre dispositif technique. Concernant **les unités et installations expérimentales**, nous avons donc dénoncé, durant tout le mandat, les créations de TGUE (Très Grandes Unités Expérimentales) qui, combinées à la multiplication des TGUR (Très Grandes Unités de Recherche) et de Plateformes diverses, et à la fermeture d'autres UE, vise à réduire les moyens sous prétexte de mutualisation, à accroître les contrôles bureaucratiques, et ne peut que casser le continuum existant à l'INRA entre les expérimentateurs et les pilotes des projets scientifiques.

Dès le CSN du 7 juin 2011, nous avons interpellé la DG, suite à un courrier signé par 88 agents de l'URH demandant un moratoire sur la création d'une TGUE à Theix. Lors du CSN des 27-28 septembre, les sections CGT de Theix-Monts d'Auvergne et de Crouel se sont rendues en délégation à l'ouverture du CSN et ont remis une lettre ouverte à Marion Guillou et à Frédéric Dardel (Annexe 3), puis un élu a présenté au CSN les questions posées par la CGT-Inra au sujet des IE et UE, en lien avec le développement imposé des « recherches sur projets », et a renouvelé la demande de mise en place d'un moratoire en proposant de faire voter un avis par les membres du CSN (Annexe 3).

Les transformations d'installations expérimentales en unités indépendantes, ouvertes sur l'extérieur contre rétributions et autofinancées déstructurent l'outil de recherche. Les élus ont en particulier signifié leur opposition à cette conception de la recherche qui chaque jour éloigne les chercheurs des équipes techniques, lesquelles se retrouvent de plus en plus conduites à faire de la prestation de service pour financer leurs dispositifs.

Le président du CSN a proposé de remettre ce point à l'ordre du jour du CSN suivant (15 novembre 2011 à Paris), où F. Houllier a présenté l'analyse et la stratégie de la DG sur le sujet : « différentes catégories de dispositifs et d'infrastructures existent, les unités expérimentales (UE) et les installations expérimentales (IE), les systèmes d'observation et d'expérimentation pour la recherche en environnement (SOERE), et les outils collectifs (OC) analytiques en biologie. Ces dispositifs se positionnent dans un contexte plus large que celui de l'INRA : des feuilles de route pour de tels dispositifs existent actuellement à l'échelle nationale et européenne, portées par des alliances, des groupements d'intérêt scientifiques, ou de grands projets ».

Les élus ont à nouveau réaffirmé que :

« La dépendance d'un système expérimental à la présence d'un bailleur de fonds externe peut fragiliser l'ensemble. L'INRA doit se donner les moyens de maintenir et de contrôler ces unités expérimentales, avec le souci qu'elles servent. Il est trop facile de se débarrasser d'unités en raison d'un creux de commandes scientifiques, alors que nous savons que beaucoup de centres de recherche disposent aujourd'hui d'outils très utiles, qui ont pourtant failli disparaître. Les compétences acquises par les unités expérimentales doivent être entretenues et valorisées, et le contexte actuel ne doit pas servir de prétexte à fragiliser les outils. »

et que « Les IE constituent le prolongement de la « paillasse » des chercheurs.... Elles sont financées par les équipes de recherche et leurs contrats, et pas seulement sur le budget général et la dotation d'Etat de l'INRA. Cette coupure entre les installations expérimentales et les unités de recherche risque de donner lieu à une perte d'un minimum d'autonomie scientifique pour les unités de recherche, et d'un alourdissement du fonctionnement quotidien et des lourdeurs administratives. ... Enfin, le document concernant la CNUE fait apparaître un changement de paradigme : elle devient un outil de pilotage des unités expérimentales et des installations expérimentales, en direct par la Direction générale, ce qui permettra à cette dernière de court-circuiter les départements ou ce qu'il en restera, et les unités de recherche. »

Deux élus du CSN ont ensuite participé à une délégation CGT-Inra qui a rencontré la DG le 19 mars 2012 au sujet de l'avenir du dispositif expérimental de l'INRA. Un CR a été rendu public, où la CGT-Inra demande « à la DG de surseoir à toute nouvelle transformation d'IE en UE et à tout nouveau regroupement d'UE en

plateforme de prestations de service... de cesser de supprimer des UE... de stopper la dérive vers la gestion à coûts complets et l'autofinancement intégral du dispositif expérimental, qui sont porteurs de graves conséquences pour l'emploi comme pour la recherche. »

Lors du CSN des 23-24 mai 2012, nous avons à nouveau exprimé nos critiques aux restructurations en cours : « *un des grands objectifs devrait être de transférer les techniciens des unités de recherche vers des unités expérimentales. Je ne veux pas insister sur ce point, mais c'est un problème important, notamment pour les techniciens qui, depuis des années, font partie de collectifs complets de recherche et qui travaillent sur des programmes dont ils comprennent l'intérêt et le prolongement à long terme. Dans les unités expérimentales, ils ne sauront plus autant qu'avant, voire plus du tout quelle est l'origine des projets sur lesquels ils travaillent. Nous sommes donc dans un mode de production de la connaissance scientifique complètement différent. Nous sommes dans une taylorisation de la production d'informations. Vous aurez d'ailleurs remarqué que les personnels des unités expérimentales sont sortis de l'analyse des compétences. En page 3, figure la phrase suivante : « Il prend en compte uniquement les chercheurs et ingénieurs ayant une activité de recherche. Les ingénieurs en charge de la direction des unités expérimentales et des plateformes (...) sont indiqués dans le tableau à titre informatif ».* Les personnels concernés apprécieront. »

En novembre 2013, suite à un courrier de la DG Inra annonçant la fermeture du troupeau de vaches allaitantes de Bourges et son transfert putatif vers Laqueuille en Auvergne, où une autre restructuration en cours pose aussi des problèmes, des militants CGT, dont des élus au CSN, ont fait remonter aux Chefs de Département et à la DG les inquiétudes et arguments des agents concernés. Et le CSN a été alerté par les élus lors de la séance des 14-15 novembre 2013.

Vassal

Alors que les effectifs de techniciens ont baissé de 11% depuis 2004 sur l'ensemble de l'INRA, nous n'avons eu de cesse durant toute la mandature de défendre le dispositif expérimental de l'INRA. Par exemple, nous avons été à l'initiative d'une motion sur Vassal votée à l'unanimité (annexe 1).

Les fusions de département et de centre

Les élus se sont aussi opposés aux fusions de centres ou de départements. Ils se sont déclarés contre une fusion à marche forcée des départements BV et GAP au lieu d'une concertation accrue vers une animation scientifique commune proposée à l'origine par les deux chefs de départements (la fusion sera toutefois votée en septembre 2012 par le CSN contre l'avis des élus). Les élus ont aussi demandé une évaluation des fusions des centres Antibes et de d'Avignon.

Combattre la logique de management de la recherche par la mise en concurrence au travers de "l'excellence"

Les éditions Quae ont publié dans le cadre de Sciences en Questions trois ouvrages intitulés « *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel : critique des fondements de l'évaluation* » et « *L'importation du modèle managérial dans la recherche : dimensions politique, organisationnelle et existentielle* » et « *Les dérives de l'évaluation de la recherche, du bon usage de la bibliométrie* ». Cette logique managériale a été fortement critiquée et a abouti à des désastres. Elle se fonde sur trois piliers :

1. **Une métrique** qui permet de comparer quantitativement les chercheurs et les structures. Cette métrique reliée au nombre de publications et aux facteurs d'impact est directement corrélée aux profits des grandes majors de l'édition scientifique.
2. Des incitations à jouer le jeu du « publish or perish » **en canalisant les moyens** vers les recherches de ceux qui publient le plus (AO ANR, métaprogramme), voire en modifiant les rémunérations des personnels selon leurs publications (PES, avancement au mérite).
3. **Une organisation de l'évaluation** des personnels et de toutes les structures de la recherche qui prend pour étalon ces métriques quantitatives.

Durant cette mandature, nous avons sans cesse combattu ces dérives. La DG a souvent eu un double discours sur le sujet. Elle promeut une évaluation multicritères et reconnaît les dérives du tout-publication ou du coût des grandes majors de l'édition. Mais dans le même temps, elle maintient les logiques d'évaluation à tous les étages et la prime d'excellence.

L'évaluation des Départements : des missions dévoyées, une science sous contrôle

Des lois (au reste parfaitement discutables) obligent l'INRA, les unités et les agents à être évalués. Mais, d'après la Direction Générale, les départements de recherche, revendiqués comme axes principaux de la stratégie scientifique de l'Institut, doivent également tirer leur légitimité d'une évaluation. C'est ainsi que dans la grande réforme managériale de l'INRA de 1997, fut instituée l'évaluation des départements de recherche.

Cette évaluation consiste pour la direction de l'INRA à écrire une lettre de mission de quelques pages où les missions plus ou moins précises de la politique du département sont décrites à destination d'une commission d'évaluation composée de chercheurs à l'autorité internationale « indiscutable » et pertinents pour le département. Un représentant de l'aval siège généralement dans la commission internationale d'une demi-douzaine de personnes ainsi constituée. La lettre de mission et la composition de cette commission sont proposées à l'avis du conseil scientifique. Le département doit ensuite rendre un rapport « d'auto-évaluation » qui décrit en détail le département, son fonctionnement et ses productions sur les dernières années. Ce travail mobilise secrétaires, directeurs d'unités, de (trop !) nombreux chercheurs et bien sûr l'équipe de direction durant de nombreuses semaines. La commission a quelques semaines pour lire le document et vient en France travailler avec une représentation du département composée à sa demande sur deux ou trois jours. Auparavant, cette commission, souvent composée de personnes peu averties du fonctionnement administratif français, est renseignée par la Direction Générale sur les principes généraux de la Fonction publique d'Etat et le fonctionnement de notre institut.

Pour les instances supérieures de l'Institut (direction générale, direction scientifique), les évaluations de départements sont un outil supplémentaire de « management » au sens moderne du terme. Faire travailler un comité international de personnalités de haut niveau scientifique, les instances de direction des départements, les conseils scientifiques de départements, et une grande partie des chercheurs, pour faire périodiquement le point sur la politique des départements (et de l'INRA) et sa mise en œuvre effective, sert ainsi d'alibi à la direction pour justifier ses choix stratégiques auprès des tutelles et des agents.

Pour la direction des départements (CD et CD adjoints, responsables de "champs thématiques", d'axes, de thèmes, de réseaux, de "défis", de groupes de travail, etc.), c'est une fois de plus l'occasion « forcée » de se remettre en cause. Le résultat de ce processus, parfaitement corroboré par l'expérience depuis 16 ans maintenant, est, au mieux, un énorme gâchis de temps et d'argent et, au pire, des dégâts classiques et désormais bien connus de cette politique managériale qui ne cesse de ronger tout le corps social.

Durant notre mandat, 12 départements ont subi cette procédure complète. Seuls Biologie Végétale et Génétique et Amélioration des Plantes y ont « échappé ». Ils ont été fusionnés en un seul département géant (Biologie et Amélioration des Plantes) en 2012, de sorte que l'évaluation de ce nouveau département

sera examinée que par le prochain CSN. Il est à noter, concernant ces deux départements, qu'aucun des rapports d'évaluation précédents émanant des directions ou des commissions d'évaluation (2008 et 2009 !) n'annonçait cette fameuse fusion. Cette dernière fut décidée, sans aucun vote des conseils scientifiques de département, malgré l'opposition des personnels et malgré les avis plutôt perplexes du CSN. **A la séance du 23 septembre 2012 à Montpellier les élus scientifiques ont voté contre la création de ce département dont la fusion avait été décidée autoritairement.** Cette séquence est ainsi l'une des démonstrations récentes les plus éclatantes que, même au regard de ses propres arguments, la DG ne s'appuie en rien sur ce qui a été dit durant des évaluations pour décider de la suite. Il est utile de détailler les conséquences néfastes générales de cette procédure :

- **Le coût des évaluations** telles qu'elles existent actuellement est élevé, en temps et en argent : rédaction des rapports sur la période passée et sur les perspectives d'avenir (temps passé par de nombreux chercheurs pour les rédiger), réunions de concertation des personnes évaluées, traduction des rapports en langue anglaise, édition et transmission des documents (dans des délais suffisants)...; sollicitation de personnalités évaluatrices, coût de leurs déplacements et indemnisation du temps passé; restitutions des rapports d'évaluation... Ces difficultés sont telles que lors de certaines restitutions au CSN des personnalités importantes sont absentes (représentant du CSN, président(e) de comité d'évaluation...).
- **La structuration de la recherche française**, et de l'organisation interne de l'INRA, rend la tâche des évaluateurs étrangers venant d'institutions fonctionnant selon des organigrammes souvent beaucoup plus régionaux, difficile, voire parfois impossible.
- **L'usage de la langue anglaise** (ou plutôt du "globish", un anglais "international" simplifié), quasiment imposé lorsqu'on fait appel à des comités internationaux, **complique la tâche des personnels** qui ne sont pas tous nécessairement très familiers avec cette langue, qu'ils soient parmi les évalués ou les évaluateurs !
- La mise en œuvre d'un comité d'évaluation international est complexe. Selon les personnes qui participent aux évaluations, les avis peuvent être assez divergents. Chaque comité produit généralement un rapport consensuel recueillant l'adhésion de l'ensemble de ses membres, mais pouvant être différent de ce que produirait un comité constitué différemment.
- La multiplication des "objets" évalués en plus des départements (individus, unités, projets, programmes (méta-...), institut...) prend une lourdeur considérable, et les personnels peuvent être évalués un jour et devenir évaluateurs le lendemain, au détriment du temps passé à la recherche (ou, pour les directions, à l'organisation et l'animation de la recherche).
- L'INRA étant un institut de recherche "appliquée" (« finalisée » ou "orientée"), l'équilibre entre la "science" et "l'impact" n'est pas toujours facile à comprendre, ni à évaluer, pour des personnalités extérieures. Les départements, plus ou moins pluridisciplinaires, font partie d'un institut très pluridisciplinaire, et sont souvent évalués par des personnalités connaissant bien une discipline donnée, mais pas toujours l'aspect pluri- ou multi-disciplinaire, et appliqué. Les progrès scientifiques à l'interface entre départements sont mal évalués.
- L'évaluation des départements est perçue par la direction de l'INRA comme devant s'intéresser à l'organisation et à l'efficacité de la gestion de la science, plus qu'à la science elle-même qui est évaluée à plusieurs autres niveaux. Cette perception est souvent difficile à faire partager par les membres des comités d'évaluation, plus habitués à évaluer la production scientifique (les aspects quantitatifs, mais fort heureusement aussi, souvent, les aspects qualitatifs et/ou non-académiques et non pas purement bibliométriques).
- Les évaluations "scientifiques" portent avant tout sur la science, et ici en principe sur la manière dont elle est organisée, et les questions concernant les acteurs de la science sont trop souvent reléguées en arrière-plan et considérées comme ne relevant pas de ces instances, alors que les recherches sont bien menées par des individus et leurs collectifs, qui sont directement impactés par le type d'organisation et de gestion de cette science.

Face à tous ces errements et dépenses inutiles, nous n'avons eu de cesse de proposer d'autres formes de synthèse d'activité des départements, établies régulièrement et collégialement sur la base d'animations fréquentes entre collègues. Nous avons souvent proposé des formes de coopérations inter-département qui organisent les recherches en requérant plusieurs disciplines. Loin des conduites en « mode projet » qui ne peuvent faire ressortir l'originalité scientifique, mais ne font que coller aux nouvelles méthodes de management soi-disant « participatif » et donc généraliser le conformisme, nous pensons que les départements ont déjà un riche patrimoine d'actions communes, d'initiatives propres quand elles ne sont pas déjà sollicitées par les directions. C'est sur cette expérience riche de plus de 60 ans de travaux multi- et inter-disciplinaires qu'il convient de s'appuyer et certainement pas sur toujours plus d'évaluation...

La Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Dès le Conseil Scientifique des 29 et 30 septembre 2009, la Direction Générale a entendu faire débattre des modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique (PES), nouvellement instituée par le Ministère. Les élus sur la profession de foi soutenue par la CGT avaient déjà dénoncé comme contraire à l'éthique même de la recherche publique ce système de primes individualisées visant à mettre en concurrence les personnels en vue de primer les soi-disant plus "performants". Cette prime couplée à la modulation des crédits pour les départements et unités ne pouvait en effet qu'aboutir à multiplier les conflits et disloquer les collectifs de travail. Lors du débat du Conseil Scientifique des 27 et 28 septembre 2011 sur l'utilité des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), la Direction Générale a également dû réaffirmer la non implication des CSS dans la distribution de la Prime d'Excellence Scientifique (en dépit du couplage des dépôts de demande de la PES avec les CSS !). Nous avons alors une nouvelle fois et comme nos prédécesseurs rappelé notre totale opposition à cette prime honteuse distribuée par la hiérarchie sans aucune transparence. Nous avons demandé de plutôt augmenter les rémunérations de tous les agents, la masse salariale destinée à la PES pouvant être par exemple utilisée pour : améliorer la grille salariale des CR2, débloquer celle des CR1, et augmenter le nombre de promotions en DR2. Enfin, lors du Conseil Scientifique National des 23 et 24 mai 2012, à l'occasion du résultat des élections présidentielles, les élus ont une nouvelle fois réaffirmé qu'alors que les personnels étaient fortement mis en concurrence pour l'accès aux moyens financiers, notamment par le biais de l'ANR, l'instauration des primes dites d'excellence contribuait à la déstabilisation des collectifs de recherche. Les élus revendiquaient alors une nouvelle fois la suppression de la PES et une réattribution des fonds aux avancements de tous.

Les métaprogrammes : machine à concurrence ou réseau interdisciplinaire ?

Les métaprogrammes traduisent une gestion de la Direction par l'organisation de la pénurie. Issus des orientations préconisées par le rapport « Houllier » de juin 2009, la mise en place de grands programmes de recherche devant capter à terme un tiers de l'ensemble des ressources de l'Institut (budgets et postes) s'est déroulée en deux vagues successives. Les six premiers métaprogrammes ont été lancés en 2011 : ACCAF (Adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la forêt), SMaCH (Gestion durable de la santé des cultures), GISA (Gestion intégrée de la santé animale), MEM (Métabolismes des écosystèmes microbiens), DIDIT (Déterminant et impacts de la diète, interactions et transitions) et SelGen (Sélection génomique). Deux autres l'ont été cette année 2014 : EcoServ (Pratiques et services des écosystèmes anthropisés) et GloFoodS (Etude des transitions pour la sécurité alimentaire mondiale)

Nous avons sans cesse rappelé notre opposition à la façon dont ils étaient mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les appels d'offres et la mise en concurrence des équipes. Des programmes de recherche sont lancés sur de grandes questions, mobilisant plusieurs départements, mais au final, la majorité des personnels de l'INRA souhaitant collaborer à cet effort en sus leur travail habituel se voient refuser de le faire, en raison d'un niveau scientifique soi-disant insuffisant. Il s'agit donc clairement d'un outil de management de la Direction Générale, permettant dans un contexte budgétaire contraint, de cibler un tiers des moyens de l'Inra sur quelques équipes. Nous avons aussi fait remarquer qu'ils ne sont pas la voie vers des projets innovants : un projet innovant est nécessairement incertain, pas encore structuré, et il n'est donc pas accepté dans ce cadre. Enfin, nous avons relevé que les contours de métaprogrammes étaient définis par ceux-là même qui répondront aux appels d'offre. Nous nous sommes néanmoins félicités que l'aspect « fonctionnement par appel d'offre » ait disparu, au moins dans la présentation, pour le métaprogramme GloFoods.

Protéger la liberté de la recherche publique de l'impact des droits de propriété intellectuelle.

Mise en place à l'initiative des élus scientifiques, un Groupe de travail sur la propriété intellectuelle sur les ressources phylogénétiques, a commencé une enquête sur ce thème dès 2011. Ce groupe de travail doit rendre fin 2014 un rapport regroupant les résultats d'une enquête à ce sujet auprès des personnels INRA et une synthèse d'interviews des différents acteurs impliqués.

Toujours sur une suggestion de ce groupe de travail et appuyé par les élus une motion par le CSN votée en mai 2013 (Annexe 1), rappelle l'attachement de la communauté scientifique au caractère non brevetable des plantes issues de la sélection génétique, tout particulièrement dans le cas de plantes obtenues par des procédés d'amélioration classique. Cette motion a été reprise à la faveur d'un amendement, dans le texte d'une recommandation du Sénat à la commission européenne.

Publications scientifiques

Suite à une analyse de la commission recherche de la CGT INRA et dans le cadre d'une campagne de ce syndicat rassemblant largement pour une politique publique de publications libres d'accès des résultats des connaissances, un débat a été organisé le 22 mai au CSN sur les conditions d'accès aux ressources documentaires, et sur l'économie de l'édition scientifique. C'est ainsi que le CSN a repris à son compte bon nombre de nos revendications, alertant la direction générale sur les graves dérives que connaît ce secteur et sur les solutions que l'INRA doit contribuer à mettre en place (Cf. ci-dessous et l'expression diversifiée à ce sujet).

Notion de services écosystémiques

Lors de la présentation du métaprogramme ecoserv, les élus ont apportés un certain nombre d'éclairages quant à la notion de **services écosystémiques**. La notion de service recouvre des contradictions qui sous-tendent toute exploitation de notre environnement, ouvrant à des compromis. Nous avons fait remarquer qu'il manquait une réflexion sur les acteurs en présence au sein de ce compromis, qui n'ont pas un pouvoir symétrique et équivalent. Une réflexion sociologique et économique sur la gestion des pouvoirs asymétriques semble donc fondamentale. En outre, c'est la représentation nationale qui va décider *in fine* de l'utilisation des ressources naturelles : notre rôle n'est pas de décider à leur place mais de leur proposer des outils et des métriques pour réaliser ces choix. **Enfin la question de la valeur doit être revisitée** : le problème de fond de cette question est celle de l'incommensurabilité. La biodiversité et la production de biomasse ne peuvent être mises sur le même plan. Le quantitatif ne peut suffire et sur ce point, les métriques qualitatives sont fondamentales, pour sortir de la seule valeur marchande.

Annexe 1 :

Liste des motions votées à l'initiative des élus soutenus par la CGT-INRA

CSN du juin 2011

A la demande des élus, avis mis au vote sur le budget à l'attention de ses ministères de tutelles

Le Conseil Scientifique National de l'INRA considère que le budget 2011 de l'Institut attribué par les tutelles n'est pas à la hauteur des besoins de développement de la Recherche Agronomique publique. Au CTP du 2 février 2011, la direction de l'INRA reconnaissait elle-même qu'on est face à un budget difficile qui n'est pas prêt de s'améliorer en 2012 et 2013 et qui touche tous les EPST. Le CNRS et l'INSERM ont fait le choix de maintenir les recrutements statutaires en baissant fortement la dotation donnée aux laboratoires, à l'INRA 40 postes de recrutement ont été gelés et les budgets de fonctionnement et d'intervention ont baissé de 5 à 10% pour préserver la dotation donnée aux départements (et par voie de conséquences à celle des unités) dont malgré tout l'enveloppe a baissé de 2,7% par rapport à 2010. Le CSN estime que cette baisse des moyens de l'institut entrave le développement des programmes scientifiques ambitieux qu'il convient de mettre en place pour contribuer à répondre aux défis et aux attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture, de la forêt, de l'alimentation et l'environnement.

Vote : 17 pour, 1 abstention, 1 NPPV

CSN du 16 et 17 mai 2013

Avis sur la brevetabilité des plantes

Le conseil scientifique rappelle l'attachement de la communauté scientifique au caractère non brevetable des plantes issues de la sélection génétique, tout particulièrement dans le cas de plantes obtenues par des procédés d'amélioration classique. C'est une condition très importante pour les échanges de matériels et plus encore d'informations entre les différents laboratoires, notamment dans le cadre de projets impliquant des partenariats avec des entreprises. Ce sont les autorités de l'Etat (ministères de l'agriculture et de la recherche) qui peuvent exprimer la position du pays sur ce sujet. L'INRA sous leur tutelle est missionné pour contribuer au développement des filières économiques de son champ de recherche et doit soutenir la liberté d'accès à l'ensemble des ressources génétiques.

Le CS pense donc qu'il serait opportun que la direction de l'INRA souligne l'importance de cette question d'une actualité urgente auprès de ses tutelles, afin que les autorités françaises s'engagent sur la nécessité d'exclure les plantes comme les variétés du domaine de la brevetabilité.

Cet avis est adopté à la majorité par le conseil scientifique

(Votes favorables : 14 ; contre : 1 ; ne prend pas part au vote : 0).

Motion présentée par les membres élus du conseil scientifique concernant le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et Recherche doit être soumise à un premier vote des parlementaires le 28 mai prochain à l'Assemblée Nationale. Le CS de l'INRA est particulièrement déçu par ce projet de loi, qui prolonge et aggrave les lois LRU et Pacte pour la Recherche, votées par le gouvernement précédent, et qui maintient la plupart des structures et mesures qui en sont issues. Ce projet de loi ne tient ainsi aucun compte des aspirations exprimées par les personnels des organismes de recherche. Ce projet de loi veut inscrire le transfert de technologie dans les codes de la recherche et de l'éducation. Cette disposition entretiendrait l'illusion que la science pourrait ainsi résoudre la crise économique. En outre ces orientations dilueraient le rôle spécifique des organismes finalisés. Enfin elles relègueraient la libre production de connaissance à l'arrière-plan. Le projet de loi entretient le tout-financement sur projet en maintenant l'ANR. Il ne remet pas en cause les Fondations de Coopérations Scientifiques (FCS), ni les structures issues du grand emprunt, ni le Crédit Impôt Recherche. Il remplace l'AERES par une structure qui en conserve la forme et les missions. Sans aucun volet de programmation, il maintient de fait la Prime d'Excellence Scientifique rejetée par une majorité de collègues, ne propose pas de mesure permettant de résorber véritablement la précarité dans les EPST et d'intégrer les non-titulaires sur des postes de titulaires, et ne prévoit pas de relancer l'emploi scientifique. Ce projet de loi introduit aussi des dispositions à même d'aggraver la situation, avec la mise en place prévue d'une trentaine d'énormes regroupements territoriaux, dénommés communautés d'universités et d'établissements, pouvant associer universités fusionnées et organismes de recherche sous une gouvernance commune, cadrés autour de contrats locaux de sites en lien avec les régions. Ces regroupements sont susceptibles de mettre en péril le

principe de pilotage national de la recherche, et à terme, la gestion nationale et le statut national des personnels des EPST. En conclusion, le CS se prononce donc contre ce projet de loi ESR en l'état.

Cette motion est adoptée à la majorité par le conseil scientifique

(Votes favorables : 7 ; contre : 5 ; abstentions : 4).

CSN du 26 et 27 septembre 2013

Motion sur l'IAVFF

Le projet de loi d'Avenir pour l'Agriculture concernant le système de recherche et d'enseignement supérieur a été rendu public. Il prévoit une restructuration totale avec la mise en place d'un « établissement public national de coopération scientifique agricole » rassemblant « les établissements d'enseignement supérieur agricole public et d'autres établissements d'enseignement supérieur ou de recherche ».

Certes ce projet de loi d'avenir réaffirme le renforcement entre l'enseignement supérieur agricole public et l'enseignement technique agricole public, mais ce projet est une énième couche d'un millefeuille institutionnel qui s'ajoute à un gâteau déjà particulièrement indigeste. C'est une usine à gaz sans nouveaux moyens financiers et donc à la charge d'établissements aux budgets déjà exsangues.

L'ensemble des fusions subies depuis 2003 n'ont apporté aucune amélioration. Les conditions de travail n'ont pas cessé de se dégrader sans amélioration des conditions d'études des étudiants. Ces mutualisations n'ont hélas pour seul objectif que des économies d'échelle. De plus, ce nouvel établissement menace d'isoler scientifiquement l'INRA du reste du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette mise en place, imposée, de l'établissement public de coopération agricole comme celle de l'institut vétérinaire est inacceptable d'autant plus qu'à aucun moment les personnels concernés n'ont eu leur mot à dire alors que ces structures ne pourraient que remettre en cause l'organisation comme les prérogatives des établissements d'enseignement supérieur agronomique public et de l'INRA.

Il est anormal que ni l'INRA, ni ses structures dont le conseil scientifique, n'aient été consultés avant proposition de ce projet de loi.

Par conséquent, en l'état actuel, le conseil scientifique se prononce contre ce projet de loi.

Cette motion est adoptée à la majorité par le Conseil scientifique

(Votes favorables : 6 ; contre : 2 ; abstentions : 7 ; ne participent pas au vote : 2).

CSN du 14 et 15 novembre 2013

Motion déposée en séance concernant la Prime d'excellence scientifique

« Le Conseil scientifique National de l'INRA soutient la déclaration unanime à la Commission Administrative Paritaire Nationale des chercheurs de l'INRA du 12 février 2013 : Pourquoi la Prime d'Excellence Scientifique (PES) doit être supprimée au plus vite et pourquoi tous les salaires doivent être revalorisés au sein de l'INRA. Alors que l'emploi précaire augmente à l'INRA et que notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer (le point d'indice de la fonction publique étant bloqué depuis 2010), la Prime d'Excellence Scientifique (PES) continue d'être attribuée et le gouvernement ne semble pas la remettre en question. Depuis sa création, de nombreux acteurs de la recherche, aussi bien individuellement que collectivement, ont affirmé de manière forte leur opposition à cette prime injuste et contreproductive. Injuste, car la recherche est un travail collectif, alors que la PES ne récompense qu'un individu. Une manifestation spectaculaire de cette injustice se reproduit chaque année lors de l'attribution des Lauriers de l'INRA sur lesquels notre Direction communique abondamment : parmi les lauréats, PES maximale pour les chercheurs, et rien pour les autres. Contreproductive, parce qu'en contribuant à la quête de réussite individuelle des chercheurs, la PES, comme les autres composantes du culte actuel de « l'excellence » de la recherche, met les individus en concurrence, les isole les uns des autres, et nuit aux échanges, au partage, et donc in fine à la créativité et à la qualité de la recherche.

Le gouvernement actuel affiche les mêmes valeurs que celui qui l'a précédé, comme en témoignent le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui continue à prôner l'idéologie de l'excellence (programmes en Ex, PES...) et la confirmation de la poursuite de la diminution du nombre et du pouvoir d'achat des fonctionnaires. En période de rigueur budgétaire, la PES accroît le pouvoir d'achat d'un petit nombre de cadres considérés comme plus méritants que leurs collègues – collègues sans lesquels pourtant rien ne se ferait dans les laboratoires, et qui voient, eux, la valeur réelle de leurs salaires continuer à diminuer, quand ils ne perdent pas tout simplement leur emploi précaire.

Nous demandons à la Direction Générale de l'INRA d'appuyer, auprès de nos ministères de tutelle, l'abandon de la prime d'excellence scientifique et la revalorisation des salaires et des carrières des chercheurs et des ITA. Nous avons appris que cette prime n'a pas été distribuée à l'échelon de 2 EPST l'an dernier, l'IRSTEA et l'IFSTTAR. Ne serait-il pas possible à l'INRA d'en faire autant ? »

Cette motion est adoptée à la majorité par le Conseil scientifique

(Votes favorables : 7 ; contre : 0 ; abstentions : 7 ; ne participent pas au vote : 4).

CSN du 6 et 7 mars 2014

Vassal

Le Conseil scientifique souhaite que l'INRA prenne toutes les mesures pour la poursuite des travaux de recherche, d'entretien et de sauvegarde de la collection de vigne installée sur le domaine de Vassal.

Le Conseil scientifique se prononce pour que l'INRA, d'une part s'engage dans la duplication en plein champ de cette collection, d'intérêt mondial, sur un autre site, et d'autre part assure l'assainissement complet des plants afin d'assurer sa pérennité quelles que soient les menaces physiologiques, écologiques, climatiques, fongiques, etc., auxquelles la collection est actuellement exposée.

A cette fin, la direction devrait allouer les moyens humains et financiers nécessaires sur les deux sites de la collection. Le Conseil scientifique invite également l'INRA à rechercher le soutien institutionnel et financier de ses tutelles, et des autres acteurs concernés par l'utilisation de cette collection.

Cette motion est adoptée à la majorité par le Conseil scientifique

(Votes favorables : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 1 ; ne participent pas au vote : 2).

CSN du 22 et 23 mai 2014

Emploi scientifique et budget

L'annonce récente par le Premier Ministre d'une réduction de 19 milliards d'euros du budget de l'Etat et de 10 milliards d'euros de celui des collectivités territoriales, pour les trois années à venir au-travers du Pacte de Responsabilité, augure une nouvelle aggravation de la situation de la recherche. Le Conseil Scientifique du CNRS a récemment diffusé un document sur la situation de l'emploi scientifique au CNRS et sur les sombres perspectives pour la recherche associées aux restrictions budgétaires actuelles. Ce document a eu un retentissement important dans la Communauté Scientifique et plus largement dans les médias. Cette baisse du nombre de fonctionnaires et des moyens récurrents, associée à la montée en puissance de la précarité, de la course à la publication et aux financements, menacent également le service public de la recherche agronomique de l'INRA. Une réelle prise en compte de l'amplification des défis sociétaux et environnementaux à venir passe par le développement des connaissances et donc de recherches scientifiques ! La politique d'austérité récurrente va à l'encontre de cet objectif.

Le Conseil Scientifique de l'INRA s'associe à la motion votée à l'unanimité par celui du CNRS le 10 mars 2014 pour demander une réorientation complète de la politique actuelle avec notamment un recrutement de titulaires dans toutes les catégories de personnel de la recherche, afin d'assurer la pérennité de nos missions, et pour rétablir un financement récurrent permettant le bon fonctionnement de toutes les unités. Seul le financement public peut permettre l'indépendance de la recherche, sa fiabilité et son impartialité aux yeux de tous.

Pour : 16 - Contre : 1 - Abstention : 0 - NPPV : 2

COMUE et regroupements d'universités et d'unités d'organismes de recherche

La mise en place par la contrainte et dans la précipitation de regroupements d'universités et d'unités des organismes de recherche pour aboutir avant fin Juillet 2014 à 30 COMUEs est lourd de menaces pour la pérennité en personnels et en moyens de tous les EPST dont l'INRA. Le Conseil Scientifique de l'INRA demande un moratoire des regroupements en cours, à commencer par celui de Saclay.

Pour : 6 - Contre : 3 - Abstention : 7 - NPPV : 3

Publications scientifiques

Le CSN de l'Inra s'inquiète des dérives observées par la communauté scientifique dans les pratiques de publication et de leurs conséquences sur l'évaluation scientifique. Il considère que l'INRA devrait renforcer la démarche initiée pour prendre en compte la qualité scientifique, la diversité des supports et la pertinence

sociétale de la recherche. Plus généralement, il s'agit de limiter la prise en compte d'une productivité numérique poussant à toujours plus de publications dans des journaux scientifiques, ce qui dilue le savoir pertinent, favorise les erreurs et les fraudes, et sert d'abord à augmenter les bénéfices des Majors de l'édition privée qui se sont accaparé les publications produites par la recherche publique (voire de sociétés qui prolifèrent dans ce contexte d'inflation des publications). Une telle politique irait dans le sens des préconisations récentes de l'Académie des Sciences qui propose lors de l'évaluation des chercheurs l'envoi de quelques publications clés pour lecture par les commissions, et qui pourrait contribuer à la dénonciation, au niveau international, de l'utilisation du facteur d'impact des journaux pour l'évaluation de la recherche. En outre, l'INRA pourrait renforcer son rôle de proposition dans la mise en place d'un service public d'édition scientifique innovant en accès libre, tout en s'associant au mouvement des différentes institutions de recherches en France et à l'étranger afin de faire pression sur les éditeurs privés pour réduire les coûts injustifiés des abonnements. Enfin, l'INRA devrait renforcer les moyens humains, organisationnels et matériels nécessaires pour que son service d'Information Scientifique et Technique (IST) puisse assurer plus efficacement sa mission prioritaire au service de la recherche, des personnels de l'INRA et du grand public.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1 - NPPV : 5

Annexe 2 :

Liste des déclarations faites par les élus soutenus par la CGT-INRA

CSN juin 2011

Déclaration sur la RGPP

Les élus du CS s'élèvent contre la Décision de la DG d'appliquer les propositions de l'audit en conformité avec la RGPP et ce contre l'avis des personnels et de la totalité de leurs représentants. Décision qui dans la logique des restrictions budgétaires déjà mises en œuvre en 2011, ne pourra qu'aggraver la situation dans la mesure où vous avez déclaré devoir réduire de 10% les moyens de l'institut dans le cadre de cette RGPP.

CSN novembre 2012

Déclaration des élus concernant le projet campus Paris-Saclay

Madame la ministre G. Fioraso nous a récemment expliqué que son rôle était de mettre en œuvre la feuille de route posée par le Premier ministre et par François Hollande, à savoir l'accélération de la mise en place des Investissements d'avenir, des IDEX et des Plans Campus, et en particulier le projet campus Paris-Saclay. Actuellement, sur le budget 2013, 88,6 millions d'euros d'autorisations d'engagement sont prévus pour le déménagement d'AgroParisTech et de l'INRA sur Saclay, preuve que le système avance. Toutefois, dans le cadre de la politique d'austérité actuelle, on peut se demander quelle est l'opportunité d'un tel investissement qui grèvera à terme le financement des autres unités de recherche. Nous nous interrogeons donc sur la position de l'INRA en termes scientifiques et de gouvernance dans le cadre de ce projet. Sans mettre en avant aucune stratégie scientifique commune, la FCS ne vise qu'à répondre au benchmarking du syndrome de Shanghai pour faire partie des dix meilleures universités mondiales, en rassemblant les unités évaluées A+, les grandes écoles "d'élite" et les industriels. De plus, la récente contribution de la FCS Campus Paris-Saclay pour les Assises de la recherche des 26 et 27 novembre prochains illustre bien l'orientation de ce projet : mobiliser les acteurs de la recherche vers les entreprises, avec une focalisation annoncée vers l'innovation, par exemple par la mise en place d'un club de financeurs privés et publics, d'un service d'entrée à destination des PME. Pour nous, élus des secteurs scientifiques de l'INRA au CSN, la marchandisation des connaissances n'est pas le meilleur moyen de mettre la Recherche Publique au service de la société. Par ailleurs, la FCS affiche clairement son objectif d'une "Université de plein exercice dotée d'une gouvernance unique, les entités fondatrices conservant toutefois certains de leurs marqueurs identitaires". L'INRA, membre de droit de la FCS, partage-t-il vraiment ce discours, et a-t-il été associé à de telles orientations ?

En l'absence de consultation des vrais "acteurs" de la recherche, la majorité des représentants des personnels des entités concernées et des directeurs de grosses unités de recherche ont demandé un moratoire sur la création du campus Paris-Saclay. Il paraît donc important aujourd'hui de consulter sur ce point les vrais "acteurs" de la recherche, à savoir ceux qui la font réellement.

Aujourd'hui, il nous paraît indispensable de porter ces divers points à la connaissance des membres du CSN et de leur faire part de nos réticences et de nos inquiétudes sur l'avenir de la recherche agronomique publique et indépendante, telle qu'elle est défendue à l'INRA. ».

CSN mai 2014

Déclaration des élus concernant le voyage en Israël du PDG de l'INRA

Parmi les actualités INRA du mois de mars dernier dont François Houllier n'a pas parlé, les élus des secteurs scientifiques s'interrogent sur la visite en Israël d'une délégation Inra conduite par François Houllier. Cette délégation a rencontré plusieurs hauts dirigeants israéliens, dont le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, et le Ministre des Sciences, de la Technologie et de l'Espace. Selon l'interview donnée par F. Houllier à la Chambre de Commerce France-Israël, cette visite avait pour objectif de « *Renouer la collaboration avec Israël, aider le pays à affronter les problèmes liés au changement climatique, apprendre de sa technologie, utiliser la complémentarité des deux pays* ».

Quelles conséquences pourraient avoir cette collaboration institutionnelle renforcée, alors que le gouvernement israélien poursuit et intensifie sa politique de colonisation, d'expulsion et de discrimination des agriculteurs palestiniens. Le développement de l'agriculture israélienne s'effectue en effet depuis des dizaines d'années au prix de la destruction de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire palestinienne, créant ainsi un marché captif pour l'économie israélienne.

Sans remettre en cause toutes les collaborations directes qui peuvent exister entre scientifiques, nous désapprouvons le soutien que cette initiative institutionnelle de la direction générale de l'INRA apporte à la politique de l'Etat israélien.

Deux syndicats Inra (CGT et SUD) ont dénoncé cette initiative, ainsi que l'AURDIP (Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine). Dans les lettres que le président de l'AURDIP a envoyées aux PDG de l'INRA et du CIRAD (qui ont été publiées sur le site de l'AURDIP : <http://www.aurdip.fr/L-AURDIP-interpelle-les-PDG-de-I.html>), il est rappelé :

l'Avis du 9 juillet 2004 de la Cour internationale de Justice de La Haye, et le devoir des Etats et organisations internationales (dont l'Inra) de lutter contre les colonies illégales de peuplement en Palestine, notamment dans le domaine des politiques agricoles et de gestion de l'eau conduites par l'Etat d'Israël ; que cette politique de colonisation constitue un crime de guerre tant en droit international (IVème Convention de Genève de 1949 ; Cour pénale internationale de 1998) qu'en droit français. Par conséquent, la simple fourniture de moyens - y compris dans le domaine de la coopération scientifique -, à cette politique constitue un acte de complicité de crime de guerre, punissable par les tribunaux ;

l'adoption le 19 juillet 2013 par l'UE des « *lignes directrices relatives à l'éligibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967 et des activités qu'elles y déploient aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014* ».

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable pour l'INRA d'engager ou d'approfondir une coopération avec un laboratoire ou un institut de recherche israélien sans un examen ou un réexamen profond de ses modalités. Ceci implique que le partenaire israélien concerné n'ait aucun établissement ni aucune activité (directe ou indirecte) dans une colonie israélienne située en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

Le respect des lignes directrices nécessite dans tous les cas la renégociation des accords de coopération existants, avec l'inclusion d'une clause territoriale, précisant que le partenaire israélien s'engage à ne conduire aucune activité (directe ou indirecte) dans une colonie israélienne. L'accord doit également prévoir un suivi du respect de la clause territoriale et qu'il appartient au partenaire israélien chaque année de le prouver. Le refus de l'insertion d'une telle clause territoriale impose la rupture de l'accord de coopération existant et la non-conclusion d'un nouvel accord.

En conclusion, les éléments cités devraient donc conduire l'INRA à cesser sa collaboration avec les instituts ou laboratoires israéliens, lorsqu'ils ne satisfont pas aux conditions d'éligibilité de l'UE, et dont on peut alors raisonnablement penser qu'ils contribuent à violer le droit international humanitaire en leur qualité de complices du crime de guerre de colonisation commis par les pouvoirs publics israéliens ; ceci impliquerait en effet un risque juridique pénal encouru par le PDG de l'INRA et par ses collaborateurs, chercheurs et étudiants de l'INRA chargés de mettre en œuvre cette coopération scientifique.

Annexe 3 : Lettre des représentants du personnels au CSN

Cadrage du questionnement concernant l'évolution des unités expérimentales de l'INRA

(CSN du 28 septembre 2011 à Theix)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CSN de l'INRA,
Chers collègues,

Tout d'abord merci à Frédéric Dardel pour avoir accepté la proposition des 8 élus des secteurs scientifiques de mettre la question des IE/UE à l'ordre du jour de cette réunion du CSN.

Je m'adresse à vous en tant qu'élu du secteur animal mais aussi au nom des 7 autres élus sur la base de la profession de foi « Pour un INRA pérenne, totalement public, libre, au service de tous les citoyens », issus des différents secteurs scientifiques de l'INRA.

Comme vous avez pu le voir hier, les installations expérimentales occupent une place très importante sur notre Centre de Recherche pour nos collègues scientifiques comme techniciens. J'ajoute que j'ai reçu ces derniers mois et semaines plusieurs témoignages qu'il en est de même dans d'autres Centres, et dans plusieurs Départements de Recherche des secteurs animal, végétal, sciences sociales.

Historiquement, les recherches sur les plantes cultivées ou animaux d'élevage à l'INRA s'effectuent dans des Installations Expérimentales (IE) et dans des Unités Expérimentales (UE). Les UE étudient des dispositifs larges et proches des conditions de terrain, avec des approches transversales et parfois sur le long terme. Elles sont largement autonomes et travaillent en liaison avec plusieurs UR et Départements et souvent avec des partenaires régionaux.

Les IE sont partie intégrante des Unités de Recherche (UR) et réalisent des expériences plus analytiques en liaison directe avec les équipes de recherche des UR, dont elles sont en quelque sorte un prolongement des paillasses de laboratoire. Elles collaborent aussi avec l'extérieur, dans le cadre de la stratégie des UR.

Ces deux dispositifs sont complémentaires, et contribuent à répondre à la diversité des missions et des objectifs de l'INRA et lui permettent de remplir pleinement son rôle d'institut de recherche finalisée, en acquérant des connaissances nouvelles et appliquant des connaissances acquises.

La DG de l'INRA a décidé récemment (en s'appuyant notamment sur un rapport de la CNUE fin 2009 qui n'a été rendu public que fin 2010, et qui a mis en avant des critères principalement quantitatifs) de séparer les plus « grosses » IE (> 7 agents !) de leurs UR de rattachement, et soit de leur octroyer un nouveau statut d'UE « autonomes » soit de les fusionner avec des UE existant déjà. Cette mesure concerne une très large partie des moyens expérimentaux des UR actuelles.

Cette décision, sous prétexte d'accroître la lisibilité (mais les fusions projetées auront souvent l'effet inverse) et d'ouverture à l'extérieur (mais les IE sont déjà largement ouvertes à l'extérieur) aurait de nombreuses conséquences négatives sur la vie des UR comme des IE/UE :

- perte d'autonomie dans les stratégies de recherche et d'expérimentation des UR
- complexification des procédures, multiplication des décideurs, accroissement des coûts de coordination et des procédures bureaucratiques, perte de réactivité, etc.
- affaiblissement des liens entre équipes de recherche et techniciens des IE, alors que ces liens ont déjà été mis à mal par la création de certaines TGU (Très Grandes Unités, dont une des logiques est la mutualisation de plus en plus de tâches pour un nombre décroissant d'agents) et moindres possibilités d'évolution des compétences et des carrières des agents entre IE et laboratoires.
- mise en concurrence des UE pour obtenir des contrats de prestations pour assurer leur équilibre budgétaire, et recours croissant à des travailleurs précaires pour les réaliser.

- affaiblissement des liens avec les Départements de recherche au profit d'un pilotage croissant par les Centres conduisant à terme à la perte de la cohérence nationale des stratégies scientifiques.

Cette décision vient à contre-courant des évolutions des dernières années, où des UE « autonomes » de grande taille avaient été réintégrées comme IE dans les UR auxquelles elles étaient fortement liées par les thématiques de recherche, car les collègues comme la hiérarchie de proximité avaient déjà bien vu les inconvénients de la séparation, listés ci-dessus. Par exemple :

- en 2002 (suite à une évaluation collective), l'UE « Porcs » de Rennes-St-Gilles dans l'UMR SENAH (ex-UMR VP Dépt PHASE)
- en 2006 (suite à une réflexion au niveau Département et Centre), l'UE de Mirecourt-Nancy dans l'UR ASTER (Dépt SAD)
- en 2006, l'UE « Domaine expérimental » de Clermont-Crouel dans l'UMR GDEC (Dépt GAP)
- et plus récemment, l'UE Nutrition Comparée de Clermont-Theix dans l'UNH (Dépt AlimH)

Cette décision vient à contre-courant de la reconnaissance internationale de la force et de l'originalité des équipes INRA qui intègrent dans une même UR chercheurs, ingénieurs, techniciens en laboratoire et techniciens de terrain travaillant sur des dispositifs performants pour apporter des réponses à des questions à forts enjeux pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Il s'agit en effet pour l'ensemble des agents de conduire ensemble des démarches expérimentales sans sacrifier à la simple gestion des équipements à moindres coûts et avec moins de personnel.

Cette décision vient même à contre-courant des appréciations des commissions AERES d'évaluation de nos UR en 2010-2011 :

A Rennes-St-Gilles (UMR SENAH et UMR PL) : « Deux installations expérimentales (IE) d'envergure (Lait, Porc) complètent le dispositif. Lors des échanges avec les membres de l'unité, la commission a noté le rôle central de ces IE. Elles contribuent au rayonnement des équipes, à leur expertise tant scientifique que professionnelle et de plus, elles apparaissent tenir un rôle particulier dans sa cohésion car elles tissent des liens fonctionnels forts entre chercheurs et techniciens des différentes équipes... La combinaison de compétences disciplinaires multiples et fortes et d'accès à des installations expérimentales performantes... »

A Clermont-Theix (UR Herbivores) "... la commission a remarqué le rôle central de cette installation expérimentale, « paillasse » par excellence des chercheurs de l'unité.... A noter la place centrale occupée par l'installation expérimentale, véritable interface entre les équipes de recherche... La commission note aussi un risque potentiel lié à la transformation de l'installation expérimentale en une unité expérimentale. Il convient de rappeler le rôle central et fédérateur de cette installation qui devrait être maintenu dans les prochaines années. »

De nombreuses voix se sont élevées ces dernières années contre la multiplication autoritaire des TGU à l'INRA, et nous n'allons pas lister ici l'ensemble des arguments entendus. Mais faisons l'hypothèse que l'argument décisif pour créer des TGU soit de créer des collectifs larges avec un meilleur potentiel du fait du rassemblement de compétences scientifiques, techniques et de moyens analytiques et expérimentaux. Eh bien, que penser alors de ces TGU qui à peine créées sont aussitôt « castrées » par des redécoupages (sorties des IE, sortie des « plateformes analytiques » devenant « autonomes »,...), certes orthogonaux aux fusions « thématiques », mais antagoniques à la volonté affichée de fédérer des moyens et des compétences dans une même Unité, fonctionnelle et lisible.

Tout ce qui précède explique le fort mécontentement des chercheurs, ingénieurs et techniciens qui subissent cette politique de séparation. Ainsi, 88 des 180 agents de l'UR Herbivores de Theix ont signé une lettre adressée à la DG pour demander un moratoire sur ces décisions. Dans le cas de l'URH, il faut aussi ajouter que ceci arrive seulement 4 ans après une décision controversée en 2006 de fermer l'UE auvergnate d'Orcival, que la DG avait alors fait passer en promettant (entre autres) au groupe de travail (2004-2006) et à l'AG du personnel de ne pas remettre en cause le rôle central et spécifique de l'IE de proximité, aujourd'hui menacée de séparation !

D'autres réactions se font jour : ainsi le futur DU d'une TGU imposée à Rennes par fusion des UMR SENAH et PL essaye d'obtenir les maintiens des IE dans la TGU ; ainsi la Directrice de

l'UR et le Chef de Département SAD, soutenus par leur Président de Centre, ont écrit à la DG INRA pour exprimer leur souhait de maintenir l'IE de Mirecourt dans l'UR ASTER.

Les raisons institutionnelles de cette décision d'éclater à marche forcée (pour application dès janvier 2012) les collectifs de recherche et d'expérimentation, ne sont ni dans des logiques scientifiques ni expérimentales. Mais voici un extrait du document de travail pour le CTP INRA du 26 mai 2011, intitulé « Schéma directeur pour l'optimisation des fonctions « support » à l'INRA » :

« La réalisation du schéma directeur sur l'optimisation des fonctions support doit apporter sa contribution à cet effort collectif de maîtrise de la dépense mais il ne doit pas être le seul cadre d'action pour y parvenir et ceci pour au moins deux raisons. En premier lieu, les dépenses de fonctionnement courant sont d'abord celles des unités de recherche, le coût des fonctions support ne représentant que 13% du coût global de l'INRA. En second lieu, le pas de temps nécessaire à la mise en oeuvre d'une politique d'optimisation des dépenses pour générer une meilleure maîtrise des charges, politique qui doit concerner la totalité des activités de l'établissement, n'est pas celui de la réduction de la subvention qui intervient annuellement dans le cadre du budget de l'établissement ; ce décalage doit être géré en prenant des mesures d'application immédiate....».

On est donc en plein dans la logique de la RGPP pour diminuer rapidement et fortement les moyens de la recherche publique, qui va de pair avec la mise en place de projets à court terme pilotés de l'extérieur. Ce pilotage est exercé par des agences nationales (ANR, ...) ou européennes de plus en plus influencées par l'industrie (notamment via le Crédit Impôt Recherche), et finançant des projets qui annoncent les conclusions attendues par les dites agences ou industries. Et tout ceci en sous-traitant l'expérimentation à des UE (et les analyses à des plateformes analytiques) dédiées à de la prestation de service facturée à « coûts complets » et donc réservée aux équipes ayant obtenu les précieux contrats...

Les 8 élus des secteurs scientifiques soutiennent totalement les actions de nos collègues scientifiques comme techniciens, qui sont extrêmement préoccupés par l'avenir des IE, et qui s'adressent à la Direction Générale de l'INRA, comme dans la lettre ouverte distribuée hier matin, ou dans la lettre des 88 agents de l'URH, ou dans les démarches des DU de certaines des UR concernées.

Enfin, le ministre lui-même a dit la semaine dernière à la CGT qu'il n'y aura pas l'audit initialement prévu pour cet automne sur les fonctions 'soutien'; alors pourquoi se précipiter comme le fait actuellement la DG INRA au risque de démanteler un outil qui fait la force de l'Institut ? Nous sommes donc d'autant plus fondés à demander l'arrêt immédiat des procédures de transformation des IE et des UE en cours.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons que le CSN appelle la DG INRA à un moratoire sur les décisions de séparation des IE de leurs UR de rattachement. Merci pour votre écoute et pour votre soutien.

Les élus parrainés par la CGT-Inra

Pour le secteur 1 : Daniel Auclair, *élu titulaire*, Jean-Louis Durand, *élu suppléant et candidat 2014*. Pour le secteur 2 : Catherine Albertini, *élue titulaire*. Pour le secteur 3 : Taline Elmayan, *élue titulaire et candidate 2014*, Marc Lepetit, *élu suppléant*. Pour le secteur 4 : Jean-Michel Salmon, *élu titulaire et candidat 2014* - Jean-Louis Escudier, *élu suppléant*. Pour le secteur 5 : Yves Chilliard, *élu titulaire*, Juliette Salvaing, *élue suppléante et candidate 2014*. Pour le secteur 6 : Jean-Luc Widiez, *élu titulaire et candidat 2014*, Harry Archimède, *élu suppléant et candidat 2014*. Pour le secteur 7 : Monique Lavialle, *élue titulaire*, Laurent Ferrier, *élu suppléant et candidat 2014*. Pour le secteur 8 : Joël Chadoeuf, *élu titulaire et candidat 2014*, Michel Martin, *élu suppléant*.

Et l'observateur syndical CGT-Inra, Hendrik Davi